



Montreuil, le 21 janvier 2010

**Monsieur le Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS**

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, la Fédération CGT des cheminots souhaite vous alerter sur les conséquences du programme gouvernemental de vaccination contre la grippe AH1N1 pour la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF (CPRP SNCF).

Ainsi, lors du Conseil d'administration de la CPRP SNCF du 12 janvier dernier, les administrateurs CGT ont demandé à connaître le coût de cette campagne pour la Caisse.

Alors que le coût de la vaccination pour la grippe saisonnière a été, en 2009, de 600 000 euros, pour plus de 92 000 cheminots vaccinés, la direction de la CPRP SNCF a annoncé qu'il en coûterait 4 566 000 euros pour la grippe AH1N1, sans avoir aucune connaissance du nombre de cheminots vaccinés.

Si nous ne saurions commenter la pertinence d'une telle campagne sanitaire, nous considérons, au vu du coût et de l'opacité du dossier être face à un véritable scandale qui, dans ces conditions, ne sert qu'aux intérêts de l'industrie pharmaceutique.

Le salaire socialisé des cheminots, comme celui des salariés en général puisque toutes les caisses de Sécurité Sociale subissent la même conséquence financière, n'a pas vocation à subventionner les actionnaires des laboratoires privés, à l'instar de SANOFI AVENTIS qui engrange déjà près de 8 milliards d'euros de profits, pour un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros.

D'ailleurs, comment accepter, Monsieur le Premier ministre, que SANOFI AVENTIS engrange de tels bénéfices et prévoit, par ailleurs, de supprimer dans le même temps 1 300 emplois et de fermer 4 centres de recherches en France ?

A la lumière de ces éléments, la fédération CGT des cheminots demande solennellement au gouvernement d'assumer les conséquences de ses décisions, en premier lieu le coût de la campagne de vaccination de la grippe AH1N1 et de fournir les éléments objectifs d'appréciation de celle-ci (nombre de cheminots vaccinés, coût unitaire du vaccin, stocks,...) au Conseil d'administration de la CPRP SNCF.

Dans l'attente de vous lire par retour de courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

**Eric FERRERES**

Secrétaire fédéral  
Responsable du secteur protection sociale

**Didier LE RESTE**

Secrétaire Général